



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « UTILISATION DES BONS UCA » (N° 1253) (PLR)

Séance du 8 février 2024

Point n° 5

La vente des bons UCA remporte un succès important durant ces dernières années, grâce également au soutien des pouvoirs publics avec des opérations de réduction de -10% sur certaines sommes globales oscillant entre CHF 200 et 300'000.- Le cap des CHF 600'000.- de vente par année est régulièrement atteint. Les entreprises et institutions sont également de plus en plus sensibles à acquérir des bons d'achat locaux pour remercier leur personnel.

Environ 45% sont remboursés aux grandes enseignes COOP et MIGROS, qui sont membres de l'UCA, rappelons-le. Cette proportion est conforme à la tendance observée dans d'autres régions disposant de bons d'achat spécifiques. Ni plus, ni moins.

A la demande de l'assemblée de l'UCA, un contact a été établi par le président de l'UCA avec les deux grandes enseignes pour que la prochaine opération avec réduction de 10% puisse être réservée et utilisable uniquement dans le petit commerce, sans COOP et MIGROS.

Les deux enseignes, de manière à témoigner leur soutien aux petits commerces, ont accepté de faire cette opération et d'en être quelque part exclus. Cela représente un beau signal sur la bonne collaboration entre les petits commerces et les grandes enseignes, sous la houlette de l'UCA. Cette action fera l'objet de l'édition d'un bon spécifique et identifiable (exclusivement remboursable dans les petits commerces) durant le printemps-été 2024. Un bilan de cette opération sera effectué durant le second semestre.

La digitalisation des bons a été opérée avec les bons cantonaux grâce à un programme mis en place par le Canton pour soutenir le commerce local très impacté par cette période de crise. Les coûts d'implémentation sont relativement élevés et il n'est pas facile de mettre en place ces bons digitaux dans tous les commerces. Mais l'UCA étudie un rapprochement dans ce domaine avec l'Association faîtière cantonale, l'AC-Ju (Association du commerce jurassien), qui dispose de cet outil numérique. Donc il n'est pas exclu à l'avenir que des synergies puissent se mettre en place dans ce sens.

22 janvier 2024

Le Conseil municipal